



La vie et le travail des activistes des droits de l’homme intervenant dans le secteur de la gouvernance des ressources naturelles dans la commune urbano-rurale de Fungurume, en danger

L’Observatoire Africain des Ressources naturelles (AFREWATCH), une organisation non gouvernementale des Droits Humains, spécialisée sur les questions des ressources naturelles, est vivement préoccupée par la situation d’insécurité qui se traduit par diverses formes de menaces par les autorités locales à l’endroit des activistes des droits de l’homme travaillant dans la commune urbano-rurale de Fungurume.

En effet, selon les organisations de la société civile et les médias, depuis la révision du code minier de la RDC en mars 2018 et sa mise en œuvre en juillet de la même année, la commune rurale de Fungurume à l’instar d’autres entités territoriales décentralisées situées dans les zones minières en activité, bénéficie du paiement de 15% de la redevance de la part de l’entreprise Tenke Fungurume Mining. A ce jour, la commune aurait déjà bénéficié de plus de 13 millions de dollars de paiement, et pourtant, jusqu’aujourd’hui, aucune avancée significative n’est perçue en terme de développement au sein de ladite commune. Ces organisations déplorent et fustigent la mauvaise gestion de fonds issus du paiement de la redevance minière par les responsables de la commune de Fungurume.

C’est dans cette optique que plusieurs défenseurs des droits de l’homme et journalistes de Fungurume ont donné leurs points de vue sur les réseaux sociaux et médias locaux sur la gestion opaque des fonds issus de la redevance minière.

Fort malheureusement, depuis ces sorties médiatiques, les menaces de mort par téléphone et tentatives d’empoisonnement se seraient multipliées contre les activistes des droits de l’homme considérés par l’entourage de l’autorité communale comme les ennemis de ce dernier.

Notons que ces menaces se sont accrues jusqu’à la mort de Dany NGONGO, un de ces activistes engagés, mort survenu la nuit du 08 au 09 avril 2022 à Fungurume, dans des circonstances non encore élucidées. Jusqu’à ce jour, en attendant les résultats d’enquête et l’établissement des responsabilités par la justice, le corps du défunt est gardé à la morgue du Centre de Santé Dipeta à Fungurume. Comme si cela ne suffisait pas, d’autres défenseurs des droits de l’homme seraient toujours sous menace de la part des autorités locales.

AFREWATCH condamne ainsi les menaces proférées à l’endroit des défenseurs des droits de l’homme par les autorités locales à Fungurume et leur objectif de les soustraire de la tripartie des activités de suivi de la gouvernance des ressources naturelles constituée de l’Etat, des entreprises et de la société civile et recommande ce qui suit :

- Aux autorités locales de Fungurume, de cesser toute forme des menaces et intimidations à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme et de favoriser l'émergence des débats citoyens autour de la gouvernance des ressources naturelles ;
- A la justice, de poursuivre les enquêtes pour déterminer les responsabilités et punir les coupables ainsi que de tenir pour responsable les autorités locales de Fungurume de tout ce qui adviendrait aux défenseurs des droits humains visés par les menaces et intimidations ;
- Aux organisations de la société civile, de faire preuve de solidarité et de collaboration à l'égard de l'accompagnement des défenseurs des droits de l'homme en difficulté.

Lubumbashi, le 02/05/2022

AFREWATCH

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org